

Le 21 juin 2019

Province de Québec
Municipalité St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 21 juin 2019.

Sont présents :

Le maire, M. Yvon Paquet;

Les conseillers et conseillères suivants : Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas;

Mme Maryane Bélanger secrétaire-trésorière est présente.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été signifiés à tous les membres du conseil par la secrétaire-trésorière.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-06-26 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Quorum
- 3- Reconsidération de la décision du 10 juin 2019 - mandat terrain –futur hôtel de ville suite au droit de veto
- 4- Mandat inspecteur en bâtiment
- 5- Projet rue Principale, 5^e et 6^e rue, 2^{ème} Avenue et Station pompage – Question environnement
- 6- Servitude signature – lot ajouté
- 7- Offre de service 5^e rue égout sanitaire
- 8- Période de questions
- 9- Levée de l'assemblée

RECONSIDÉRATION DE LA DÉCISION DU 10 JUIN 2019 - MANDAT TERRAIN – FUTUR HÔTEL DE VILLE SUITE AU DROIT DE VETO

19-06-27 5 POUR : SYLVIE BRUNEAU, ROBBY POULIN, GILLES PEDNEAULT, GAÉTAN TREMBLAY, LOUISE PAQUET

2 CONTRE : M. YVON PAQUET ET ALAIN DUMAS

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu que le conseil mandate la directrice générale pour la négociation du terrain du futur hôtel de ville.

MANDAT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

- 19-06-28 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière autorise la directrice générale à mandater un inspecteur en bâtiment indépendant afin de faire inspecter la maison du 1408 rue Principale.

PROJET RUE PRINCIPALE, 5^E ET 6^E RUE, 2^{ÈME} AVENUE ET STATION DE POMPAGE – QUESTION ENVIRONNEMENT

- 19-06-29 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière autorise un budget de 4000,00 \$ payable sur une base horaire à la firme WSP afin de répondre aux questions du MELCC, du MAMH et des soumissionnaires.

SERVITUDES PLUVIAUX ET SANITAIRES

- 19-06-30 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que M. Yvon Paquet, maire et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires des lots ci-dessous pour les servitudes d'égouts sanitaires et pluviaux.

- 3 942 823
- 3 746 747
- 4 472 938
- 3 746 667

Le maire quitte la séance

OFFRE DE SERVICE 5^E RUE

- 19-06-31 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que le conseil accepte l'offre de service 1960510 de la firme WPS pour préparer les plans et devis pour la réfection de l'égout de la 5^e rue tel que dans le plan annexé au coût de 6 800,00 \$ plus taxes.

Le maire revient à la séance

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 19-06-32 La période de questions étant terminée, il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement de lever l'assemblée à 13 h 20.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU
21 JUIN 2019**

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Yvon Paquet
Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière/
Directrice générale